



## CONSEIL DE FACULTE PLENIER

18 novembre 2014 - 17 HEURES

SALLE GABRIEL MARTY

### **Etaients présents :**

#### Enseignants :

ATTAL Michel, BABA AISSA Latifa, BLIN Olivier, CASTETS-RENARD Céline, JEAN Séverin, LE GALLOU Cécile, MACORIG-VENIER Francine, MARRIGUES Jean-Charles, MIRABAIL Solange, MOUTON Stéphane, NEIRINCK Claire, NELIDOFF Philippe, PAULIN Christophe, VAILLANT Romain

#### Etudiants :

ABOMEY Tony Vincent, BERTRAND Thomas, RIPOUTOT-CASSAN Marion

#### Personnalités :

CARTHE-MAZERES Isabelle, GAUDILLERE Pascal

### **Avaients donné procuration :**

#### Enseignants :

BLANQUET Marc, DE LAMY Bertrand, DEVILLE Sophie, FABRIES-LECEA Eugénie, MENGES LE PAPE Christine, SEGONDS Marc

#### Etudiants :

BLANC Pauline, CARTON Charlotte, DELPIERRE Rachel, PIBOU Laura

#### Personnalités :

GENDELMANN Patricia

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 17 heures .

Monsieur le doyen ouvre le conseil en donnant plusieurs actualités :

- Une évaluation de l'AERES auprès des centres de recherche aura lieu dans nos locaux les 25, 26, 27 et 28 novembre prochains .
- Le 25 novembre, une délégation jordanienne de l'université du Yarmouk sera présente pour signature d'une convention de coopération.

- Le 9 décembre prochain aura lieu le traditionnel buffet de fin d'année de la faculté. Le doyen rappelle que c'est là une occasion de nous retrouver et d'affirmer ainsi notre unité.
- Le 15 janvier 2015, une cérémonie est prévue pour remettre un doctorat honoris causa à Monsieur Zapatero.
- Le conseil de faculté du 20 janvier prochain adoptera définitivement notre offre de formation.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1/ Approbation des comptes rendus des conseils de faculté du 14 octobre et du 24 octobre 2014

*Adopté à l'unanimité*

2/ D.E.U.E.

Madame Valdeyron présente la modification d'arrêté de ce diplôme qui porte principalement sur des questions de volumes horaires ;

A la question d'un étudiant sur le coût de ce diplôme, la réponse est : 350 euros. Le doyen rappelle à cette occasion que les D.U. doivent s'auto-financer.

*Adopté*

3/ Ecole Européenne du Droit

Le doyen rappelle que, comme tous les documents relatifs au conseil, la dernière version des statuts de l'EED en sa possession a été envoyée 7 jours avant le conseil, conformément aux statuts de la faculté.

Il rappelle également son attachement à l'unité de la faculté : les créations d'écoles doivent être conduites sous le contrôle des élus de la faculté de droit. Une seule question se pose, l'intérêt de la faculté de droit.

Vote à main levée sur les statuts en l'état : 22 votes contre, 3 votes pour, 5 abstentions.

Afin de trouver une issue constructive, le doyen propose donc de prendre l'un après l'autre les articles devant être modifiés.

Vote à bulletins secrets sur une nouvelle version des statuts :

*15 votes contre, 14 votes pour, 1 vote nul.*

Les autres points de l'ordre du jour sont reportés à un conseil ultérieur.

Le conseil de faculté est clos à 19 h 40.